

# Les modalités d'accès aux études de kinésithérapie

## Une licence avec un « accès santé » (LAS)

Comment ça marche ?

1<sup>re</sup>  
année

### Le lycéen choisit la licence

qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) qui propose un « accès santé » en kinésithérapie. Il vérifie sur Parcoursup que la LAS qu'il a choisie lui permet de candidater à la filière kinésithérapie.

**Au sein de cette licence, il suit aussi des enseignements liés à un « accès santé »**

✓ **S'il valide sa 1<sup>re</sup> année,**  
il peut candidater en kinésithérapie

✗ **S'il ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de LAS,**  
il ne peut pas candidater en kinésithérapie

↓  
Il est admis en 1<sup>re</sup> année d'études de kinésithérapie

OU

↓  
Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de LAS

↓  
Il peut redoubler cette 1<sup>re</sup> année sans « accès santé »

OU

↓  
Il peut se réorienter via **Parcoursup**, sauf en « accès santé » (LAS et PASS)

↓  
Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante

↓  
S'il valide sa L1, il peut poursuivre en LAS2 et donc candidater de nouveau aux études de kinésithérapie à l'issue de cette année

## Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment ça marche ?

1<sup>re</sup>  
année

### Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple: option droit, option biologie, option langues...).

**Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des UFR de santé**

✓ **S'il valide sa 1<sup>re</sup> année,**  
il peut candidater en kinésithérapie

✗ **S'il ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année,**  
il ne peut pas candidater aux études de kinésithérapie

↓  
Il est admis en 1<sup>re</sup> année d'études de kinésithérapie

OU

↓  
Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de LAS

↓  
Il ne peut pas redoubler cette 1<sup>re</sup> année. Il peut se réorienter via **Parcoursup**, sauf en « accès santé » (LAS et PASS).

↓  
Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante

↓  
S'il valide sa L1, il peut poursuivre en LAS2 et donc candidater de nouveau aux études de kinésithérapie à l'issue de cette année

## Une licence STAPS ou biologie

Comment ça marche ?

1<sup>re</sup>  
année

### Le lycéen choisit sa licence

Il vérifie sur la fiche de présentation de la formation sur Parcoursup que la licence qu'il a choisie permet de candidater aux études de kinésithérapie.

**Cette voie d'accès aux études de kinésithérapie est proposée par certaines universités**

✓ **S'il valide sa 1<sup>re</sup> année,**  
il peut candidater en kinésithérapie

✗ **S'il ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence,**  
il ne peut pas candidater en kinésithérapie

↓  
Il est admis en 1<sup>re</sup> année d'études de kinésithérapie

OU

↓  
Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de licence

↓  
Il peut redoubler cette 1<sup>re</sup> année

OU

↓  
Il peut se réorienter via **Parcoursup**

↓  
Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante